

Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2025

Escher Fuesent 2025 : Vue d'ensemble des stationnements interdits

Le 16 mars 2025 de 07h00 à 20h00 et contrairement au règlement de circulation en vigueur, la circulation dans les rues suivantes sera réglée comme suit :

- Place de Stalingrad : Entre la rue Victor Hugo et la rue Abbé Jules Lemire des deux côtés
- Rue Sidney Thomas : Entre la rue Abbé Jules Lemaire et la rue de l'Usine des deux côtés
- Rue Sainte Barbe : Tout le long des immeubles no. 44-50 inclus du côté pair
- Rue Helen Buchholtz : Sur tout le parking à côté de la Justice de Paix
- Rue du Canal : De la rue du Fossé jusqu'à la rue du Brill des deux côtés
- Place Victor Hugo : Sur toute la place
- Rue Victor Hugo : De la Place des remparts jusqu'au Boulevard Prince Henri des deux côtés
- Rue du Brill : De la rue du Canal jusqu'à la rue Louis Pasteur des deux côtés
- Rue du Fossé : De la Place des Remparts jusqu'à la rue du Canal des deux côtés
- Rue Saint Jean : Devant l'immeuble no. 2a du côté pair
- Rue de Stalingrad : De la rue Victor Hugo jusqu'à la rue Thomas Edison, du côté impair
- Boulevard Aloyse Meyer : Sur la totalité du parking

Ce document est fourni à titre purement informatif. En cas de divergence, seuls les panneaux de signalisation officiels installés sur place font foi et doivent être strictement respectés.